

(N° 140.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 4 JUILLET 1922

Rapport de la Commission des Finances chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
des Recettes et des Dépenses pour Ordre pour
l'exercice 1922.

(Voir les n^{os} 24-XX, 272, 315, 330 et les Ann. parl. de la Chambre des
Représentants, séances des 23 et 27 juin 1922 et le n° 117 du Sénat.)

Présents : MM. le baron DE SADELEER, président ; DE BAST, le baron
DE MÉVIUS, FRANÇOIS, HUISMAN-VAN DEN NEST, VAN CAUWENBERGH,
VANDE MOORTELE, VAN OVERBERGH et SEELIGER, rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission, se référant à la décision prise par elle de ne pas
discuter les Budgets des Finances, des Voies et Moyens, des Non-Valeurs et
Remboursements et des Recettes et Dépenses pour Ordre, vous propose
purement et simplement d'adopter ce dernier budget dont le montant est
évalué à la somme de vingt-trois milliards quatre cent soixante millions
cent cinquante-sept mille trois cent soixante-huit francs septante-quatre
centimes.

Le Rapporteur,
J. SEELIGER.

Le Président,
B^{on} DE SADELEER.